

CHRONOLOGIE Menant au Plan de sécurisation

- ◆ Lors d'une réunion tenue le 11 mai 2000, la direction régionale demande à Intersan d'implanter des piézomètres pour vérifier la qualité de la nappe d'eau de surface contenue dans la couche de sable de surface et ainsi vérifier l'efficacité du mur de bentonite. Cette demande est réitérée par une lettre datée du 29 mai 2000 avec la demande d'ajouter un piézomètre dans la nappe captive (profonde) au côté sud du LES parce qu'il n'y en a aucun à ce côté ;
- ◆ Intersan transmet un rapport daté d'août 2000 et une lettre de complément d'information datée du 30 août 2000 concernant un programme de surveillance de la nappe de surface ;
- ◆ Le 6 septembre 2000 le Ministère transmet à Intersan une lettre d'accord pour le programme de surveillance de la nappe de surface ;
- ◆ Une demande de transmission des résultats de ce programme de surveillance a été envoyée le 22 août 2001 et une lettre de rappel a été envoyée le 7 décembre 2001 ;
- ◆ Lors d'une réunion tenue le 14 février 2002, Intersan mentionne qu'un rapport de son consultant Golder est attendu concernant une contamination de la nappe de surface ;
- ◆ Le Ministère envoie le 22 mars 2002 une lettre de rappel à Intersan pour la transmission des résultats concernant la contamination de la nappe de surface ;
- ◆ Un rapport préparé par Golder a été reçu le 12 juin 2002. Il est montré que la nappe captive est contaminée par le lixiviat. Toutefois, il est possible que cette contamination ait été diffusée avant la mise en place du mur de bentonite érigé en 1996 ;
- ◆ Une réunion se tient le 28 janvier 2003 avec Intersan concernant la qualité de l'eau souterraine ;
- ◆ Les résultats de cette contamination ont été inclus dans un rapport préparé par Golder intitulé *Qualité des eaux au lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie*, daté de décembre 2002. Ce rapport a été soumis avec l'étude des impacts sur l'environnement pour le projet d'agrandissement et reçu à la direction régionale le 19 mars 2003. Le rapport décrit très bien les zones et niveaux de contamination ;
- ◆ Le 16 avril 2003 un puits est foré sur une propriété privée au sud du LES et du gaz s'en échappe ;
- ◆ La direction régionale procède à une inspection de ce puits le 25 avril 2003 ;
- ◆ Deux réunions se tiennent le 6 et 14 mai 2003 avec Intersan, le Ministère et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines auxquelles il est confirmé que le gaz est issu du LES. Lors de cette deuxième réunion, le Ministère a demandé à Intersan un plan d'intervention ;
- ◆ Cette demande pour un plan d'intervention a été réitérée par écrit le 27 mai 2003 ;
- ◆ La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines transmet le 29 mai 2003 au Ministère une lettre et un rapport de son consultant Technorem concernant le biogaz émis à partir d'un puits privé ;
- ◆ Une réunion se tient le 5 juin 2003 chez Intersan avec le Ministère et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;
- ◆ Intersan a transmis le 11 juin 2003 au Ministère un rapport intitulé *Plan de sécurisation environnementale du LES de Sainte-Sophie*, rapport final, daté de juin 2003 et préparé par Tecsalt ;
- ◆ Ce plan de sécurisation a été analysé et des informations complémentaires ont été demandées le 13 juin 2003 ;
- ◆ Intersan a transmis des informations complémentaires le 30 juin 2003 ;
- ◆ Le Ministère délivre le 8 août 2003 à Intersan un certificat d'autorisation pour l'optimisation du système de traitement du lixiviat ;
- ◆ Le plan de sécurisation est inclus dans le décret 919-2003 qui lui est délivré le 3 octobre 2003 ;
- ◆ Le plan de sécurisation est aussi inclus dans le certificat d'autorisation suivant le décret et délivré le 27 novembre 2003 ;